Pillages du 17 octobre : à Paris, Lyon et Marseille, de nombreuses peines avec sursis, mais aussi des condamnations à la prison ferme

22/10/2026 à 17h30



Les premières audiences de comparution immédiate après les pillages du 17 octobre ont eu lieu notamment à Paris, Lyon et Marseille. Selon une enquête du *Monde* publiée le 21 octobre, la plupart des prévenus examinés dans les audiences suivies ont été condamnés à des peines avec sursis, souvent inférieures aux réquisitions du parquet, sur fond de dossiers parfois fragiles.

Ce constat ne vaut toutefois pas pour l'ensemble des juridictions : selon *Le Progrès*, à Lyon, plusieurs peines de prison ferme de six à quinze mois ont également été prononcées, et sept prévenus ont été incarcérés à l'issue de leur audience.

Les décisions varient selon les faits établis, les preuves et la situation de chaque prévenu. Les bilans restent

provisoires.

Sources : Le Monde, 21 octobre ; Le Progrès, 21 octobre.